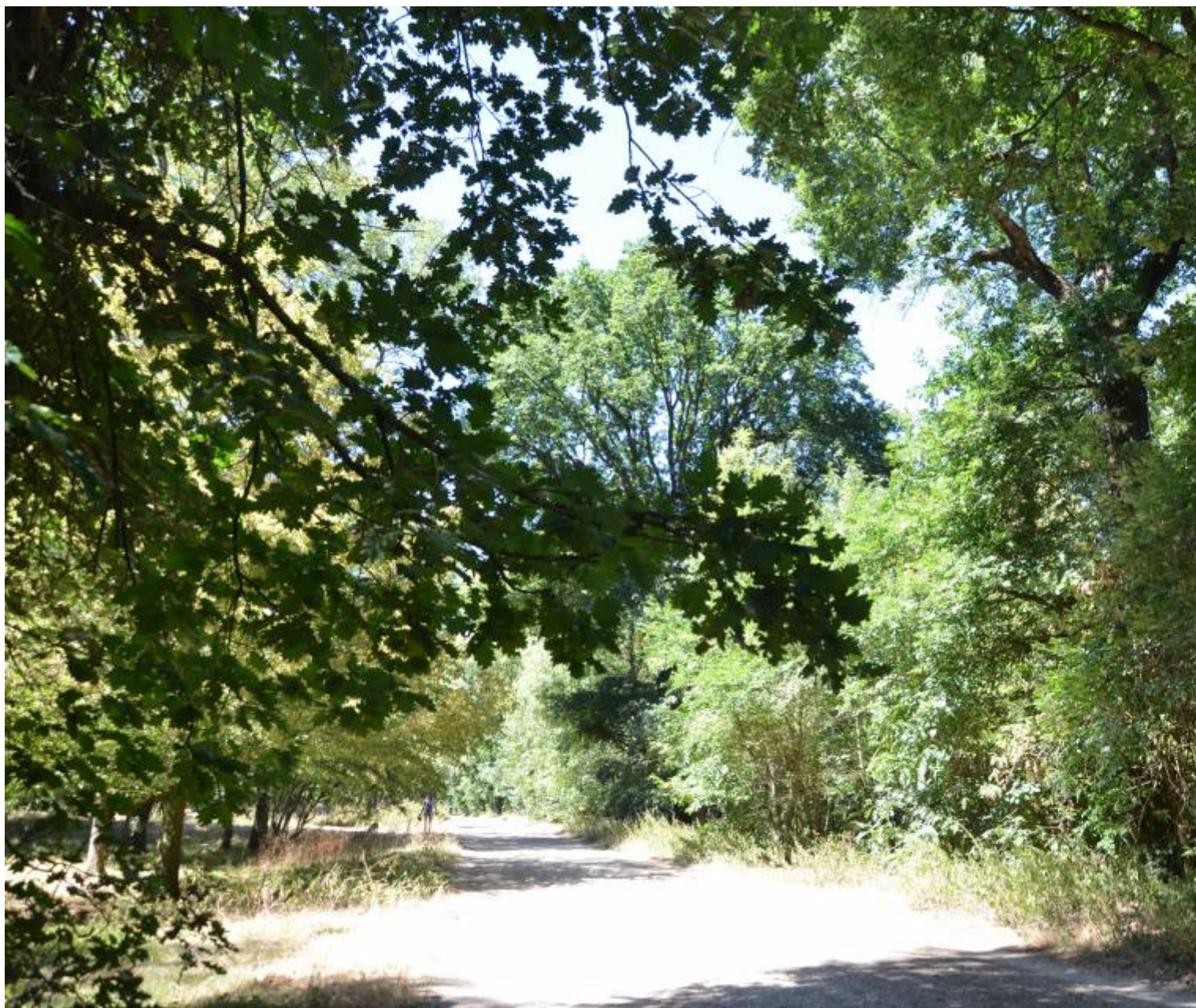




La forêt domaniale

Située à 15 minutes à l'Ouest de la capitale, la forêt domaniale de Meudon fait le bonheur de tout le monde. La particularité de cette forêt réside surtout dans ses nombreux plans d'eau (mares et étangs), constituant l'ancien système hydraulique des châteaux à proximité.

La flore est véritablement diversifiée : châtaigniers, bouleaux, érables, charmes, etc. Les espèces animales y sont nombreuses également tant concernant les oiseaux (libellules, geais, roitelets à triple bandeau, pics noir, etc...) que les espèces vivants dans les étangs ou à proximité (colverts, crapauds, grenouilles, gardons, carpes, perches, tritons alpestres, etc...).





Etre éco-citoyen, c'est un art de vivre...avec toutes les espèces vivantes, avec son environnement. Fini le « moi d'abord ! » et place au « tous ensemble ». Le respect de la nature commence à deux pas de chez nous, dans le plus vieil habitant du monde, la forêt.



- Respectez les lieux, évitez le piétinement des jeunes semis d'arbres
- Emportez vos déchets. Les poubelles ont été supprimées à cause des dégradations dues aux animaux sauvages.
- Ne nourrissez pas la faune sauvage.
- N'effrayez pas les animaux en criant ou en chantant à tue-tête : la forêt n'est pas un karaoké.
- Respectez les panneaux de signalisation « chantier forestier », « zone dangereuse », « accès interdit », « zone protégée ».
- Randonneurs, cyclistes, motocyclistes, cavaliers..., des voies vous sont réservées. Certaines d'entre elles, très fragiles, ne peuvent être empruntées pas des engins qui détérioraient la flore.
- En laisse pour éviter qu'il ne se blesse au contact des animaux sauvages...Au risque de la voir se perdre, votre chien doit être maintenu sous l'autorité de son maître.
- A cueillir modérément....Le ramassage des châtaignes, des champignons est toléré. Attention, les fleurs sur le domaine forestier ne peuvent pas être cueillies
- Il est interdit de faire des feux en forêt